

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 24 avril 2023

Par suite d'une convocation en date du 18 avril 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de COUX se sont réunis à la Mairie de COUX le lundi 24 avril 2023 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX**, pour le début du Conseil Municipal à 19h36.

Étaient présents :

M. ALLIER Jérôme	Mme CHIVELAS Brigitte
M. AUBERT Michel	Mme GAGNARD Céline
M. CROS Samuel	Mme GIGON Christine
M. DEDIDIER Sylvain	Mme NURY Cassandra
M. FLECHON Vincent	Mme SAUVEBELLE Sarah
M. HERNANDEZ Guy	Mme VALLIER France
M. LECOMTE Marc	
M. LEFEBVRE Jacques	
M. THÉRY Jacques	
M. VOLLE Stéphane	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

Mme **CROS** Christelle a donné procuration à M. **CROS** Samuel

Mme **LEVEQUE** Marie-José a donné procuration à Mme **GIGON** Christine

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame GIGON Christine a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 023-24/04/2023
SUBVENTION ASSOCIATION COUXOISE

Monsieur **THÉRY** Jacques, Adjoint au Maire, informe les élus d'un dossier de demande de subvention déposé.

Monsieur **LEFEBVRE** Jacques, Vice-Président de l'Association « Un Jour Un Lieu », quitte la salle avant la présentation du dossier et ne prend donc pas part au vote.

Ce dossier émane de l'Association « Un Jour Un Lieu » pour l'organisation d'un spectacle théâtral « Les Mythos » le 26 mai 2023. La demande porte sur une aide à hauteur de 400,00 € pour un budget prévisionnel de 1 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre :

- **Décide** d'accorder une subvention pour l'Association « Un Jour Un Lieu » d'un montant de 300,00 €

- **Précise** que la subvention votée ne sera versée qu'une fois la manifestation passée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Jean-Pierre JEANNE,
Maire



Christine GIGON,
Secrétaire de séance